

ASSURANCE HABITATION


COCOON



Bien assuré(e) avec les garanties de base

Avec Cocoon, vous choisissez une assurance avec de nombreuses garanties de base.

Avec Cocoon des AP Assurances, vous optez pour une protection très étendue. Que vous soyez locataire ou propriétaire d'un appartement ou d'une maison, vous pouvez toujours dormir sur vos deux oreilles grâce à Cocoon.

 Bonne nouvelle : quand vous louez une chambre d'hôtel, un kot étudiant, une résidence de vacances ou une salle de fête, ils sont également assurés comme résidence temporaire.


Les 12 risques couverts par Cocoon (et une foule d'avantages)

1 Incendie et périls connexes

Cocoon offre une protection étendue :

- **incendie**, roussissement (jusqu'à max. 2.065,20 euros) ou explosion.
- **décongélation** suite à l'arrêt d'une installation de réfrigération (jusqu'à max 2.065,20 euros).
- dégâts causés par **la foudre, la fumée ou la suie**.
- **effraction** et actes de vandalisme au bâtiment.
- action de l'électricité sur des appareils et installations **électriques**.
- surchauffe des chaudières et des chauffe-eau par manque d'**eau** ou d'un autre liquide, s'ils sont équipés d'un dispositif de sécurité.

❗ Les données qui se trouvent sur votre smartphone ou le disque dur de votre ordinateur ne sont pas assurées.

 Cocoon rembourse vos appareils électriques en valeur à neuf, quelle qu'en soit l'usure.

2 Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace

Tous les dommages causés à votre **habitation et carport** suite à la tempête ou la grêle sont couverts. Vos **meubles de jardin et barbecues** sont également assurés jusqu'à 2.581,50 euros.


❗ Nous ne remboursons pas les dommages aux panneaux publicitaires ou autres objets se trouvant à l'extérieur, comme des jeux ou des trampolines.

3 Dégâts des eaux

Cocoon indemnise entre autres :

- les dommages suite à une fuite de vos conduites ou à une infiltration par le recouvrement du toit.
- les dommages suite à une infiltration d'eau par des joints ou des joints d'étanchéité des sanitaires.

❗ Nous ne remboursons pas les dégâts suite à des infiltrations d'eau via les portes, les fenêtres, les bouches d'aération ou d'autres ouvertures dans le bâtiment.

 Vous soupçonnez une fuite dans une conduite encastrée ? Nous envoyons sur place, à nos frais, une entreprise spécialisée dans la détection des fuites !

4 Bris de vitres

Cocoon rembourse le bris ou la fêlure de vitres et matériaux assimilés, par exemple :

- vitres, miroirs, tables en verre, panneaux translucides ou transparents.
- panneaux solaires, écrans plats de téléviseurs (jusqu'à 3.309,62 euros) et plaques de cuisson (vitrocéramique ou induction).
- opacification de vitres suite à l'infiltration d'humidité dans l'espace d'isolation.

❗ Nous ne remboursons pas les rayures et l'écaillage.

5 Responsabilité civile (RC) Bâtiment

Cocoon couvre tous les dégâts occasionnés à autrui à cause de votre bâtiment, comme par exemple des tuiles qui s'envolent et qui vont endommager la maison de votre voisin.

❗ Nous ne remboursons pas les dommages occasionnés à autrui pendant la construction de votre bâtiment.

6 Catastrophes naturelles

Cocoon rembourse les dommages suite à :

- des tremblements de terre
- des glissements ou affaissements de terrain.
- des inondations
- des débordements des égouts publics.

❗ Nous ne remboursons pas les dégâts à votre jardin ou abri de jardin. Vous avez la possibilité de compléter les garanties de base avec l'option Jardin, moyennant acceptation du risque.

Options pratiques pour élargir votre assurance habitation

7 Option Vol

- Cocoon indemnise les dommages à vos biens suite à un cambriolage et indemnise la valeur des biens volés (max. 12.907,50 euros par objet).
- Les meubles de jardin, les barbecues, les bijoux et les valeurs sont également assurés (avec des limites).

❗ Le vol d'animaux n'est pas couvert.

8 Option Protection juridique

Nous défendons vos droits à fin d'obtenir, à l'amiable ou en justice, réparation des dommages aux biens assurés. (jusqu'à 25.000 euros).

9 Option Pertes indirectes

Grâce à cette option, vous compensez les coûts supplémentaires occasionnés par un sinistre. Après déduction de la franchise, le montant de l'indemnité est majoré de 10 %, avec un maximum de 10.326,00 euros.

❗ L'option Pertes indirectes ne s'applique pas aux garanties Vol et Responsabilité.

10 Option Franchise

Avec cette option, appelée franchise anglaise, vous ne payez pas de franchise si le montant des dégâts indemnisables est supérieur au montant de cette franchise. La franchise de Cocoon s'élève à 255,89 euros. Vos dommages sont plus élevés ? Vous êtes alors remboursé(e) dès le premier cent.

❗ Cette option ne s'applique pas à la garantie Catastrophes naturelles quand celle-ci est souscrite selon les conditions du Bureau de Tarification.

11 Option Jardin

Vous êtes indemnisé(e) pour :

- les dégâts aux plantations (jusqu'à max. 33.096,16 euros et 500 euros par plante) ou le vol de celles-ci (jusqu'à max. 6.619,23 euros).
- les dégâts aux jeux d'extérieur.
- les coûts occasionnés par l'assainissement du terrain pollué par du mazout et la remise en état du jardin par après (jusqu'à max. 13.238,46 euros).
- les dégâts occasionnés par des branches qui tombent et des débordements de piscine, ainsi que l'eau perdue de la piscine.

12 Option Media

Vous serez remboursé si votre tablette, ordinateur portable ou votre téléviseur est endommagé.

Nous indemnisons :

- jusqu'à concurrence de 1.500,00 euros par sinistre, les dommages matériels dont la cause n'est pas expressément couverte par les garanties de base.
- le vol n'est couvert que si la garantie Vol a été souscrite expressément.
- jusqu'à concurrence de 500,00 euros par sinistre, les frais de reconstitution ou de récupération des données perdues et des softwares payants. En cas d'impossibilité de reconstitution des softwares ou d'incompatibilité suite au remplacement de l'appareil endommagé, nous indemnisons les frais de rachat de softwares équivalents ou de licences.
- les dommages relatifs à différents appareils à la suite d'une seule et même cause, sont considérés comme un seul sinistre.

Encore 7 bonnes raisons de choisir Les AP Assurances.

- 1** Cocoon vous garantit la valeur de reconstruction totale de votre habitation si votre prime est calculée correctement selon une des méthodes de calcul proposées par la compagnie.
- 2** L'assurance habitation Cocoon couvre également les panneaux solaires, les clôtures et les terrasses.
- 3** Avec Cocoon Direct Repair, vous pouvez opter pour la réparation en nature plutôt que pour une indemnité. Nous faisons alors réparer directement les dégâts afin que vous soyez aidé(e) rapidement.
- 4** Cocoon indemnise tous les frais consécutifs à votre sinistre : pompiers, déblaiement, etc.
- 5** Cocoon vous assure gratuitement pendant 6 mois si vous allez vivre seul(e) pour la première fois !
- 6** Grâce au système de fidélité Les Stars des AP, vous pouvez racheter votre franchise. Apprenez-en plus sur www.lap.be/stars.
- 7** Avec Cocoon, la franchise est de 255,89 euros. Même en cas de catastrophe naturelle, où la franchise légale est normalement de 1.259,31 euros !

Des questions ou besoin d'aide ?

Votre conseiller des AP est là pour vous.

Vous trouverez toujours un conseiller des AP près de chez vous qui aura du temps pour vous. Nos conseillers des AP mettent leur longue expérience et leur expertise à votre service pour vous assurer convenablement, en fonction de votre situation personnelle. Un sinistre ? Vous bénéficiez d'un service complet : nos conseillers mettront tout en œuvre pour régler votre sinistre rapidement, efficacement et correctement.

Appelez la centrale d'assistance au 0800 93 300 pour une aide gratuite 24h/24

Aux AP Assurances, vous n'êtes jamais seul(e). Même quand les choses tournent mal. Au 0800 93 300, nos collègues vous aident jour et nuit :

- nous prenons des mesures urgentes pour éviter que le sinistre ne s'aggrave.
- nous déménageons ou entreposons vos biens si nécessaire.
- nous appelons et payons un serrurier (jusqu'à 252,18 euros), si vous êtes enfermé(e) dehors.